

Formation au montage, à l'examen d'adéquation et de vérification de l'échafaudage mobile.

Décret N°2004-924 du 1^{er} septembre 2004

Recommandation R457

Arrêté du 21 décembre 2004

Personnes concernées

Toute personne ayant à connaître les techniques et les règles de sécurité pour le montage et l'utilisation des échafaudages mobiles.

Objectif

- Etre capable de réceptionner les éléments constitutifs de l'échafaudage mobile,
- Etre capable de le monter, de le démonter, et de le stocker,
- Etre capable d'effectuer la réception d'adéquation et la vérification journalière pour sa propre utilisation,
- Etre capable d'utiliser les échafaudages mobiles en respectant les règles de sécurité.

Durée: 7 heures

(1 journée)

En présentiel

Pré requis

Aptitude médicale aux travaux en hauteur.

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.

Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.

Parcours pédagogique

Présentation de l'équipe, des stagiaires et des objectifs de la formation.

Formation théorique (3.50 heures)

1) La législation

Décret n°2004-924 du 1 septembre 2004

Recommandation R457

La responsabilité pénale

2) La technologie de l'échafaudage mobile

Les dispositifs de sécurité

Les vérifications usuelles

Lecture du plan de montage

Éléments constitutifs d'un échafaudage mobile

3) Utilisation des échafaudages mobiles

Les chantiers mobiles

4) Les risques

Renversement / Ecrasement

Visibilité et obscurité / Les risques électriques

Chutes d'objets / Chutes de personnes



Durée: 7 heures
(1 journée)
En présentiel

Moyens pédagogiques

- ✓ Vidéo projecteur
- ✓ Equipements complets nécessaires à la formation pratique
- ✓ Remise de document regroupant l'ensemble de la formation

La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Formation au montage, à l'examen d'adéquation et de vérification de l'échafaudage mobile.

**Décret N°2004-924 du 1^{er} septembre 2004
Recommandation R457**

Arrêté du 21 décembre 2004

5) Les différents examens (R457)

Examen de montage
Examen d'adéquation
Examen de l'état de conservation (vérification journalière)

Formation pratique (3.50 heures)

Exercice : Mise en pratique de l'échafaudage mobile dans le cadre des objectifs définis dans ce programme.

Lecture du plan de montage

Montage de l'échafaudage mobile
travail

Démontage de l'échafaudage mobile

Utilisation de l'échafaudage mobile

Les différents examens de la R457

Réception du matériel

Balisage de la zone de

Gestion du stockage

Moyens :

Un échafaudage mobile
Cônes et rubalise
Les Equipements de protection individuelles

Consignes

Disposition du balisage dans l'environnement
Choix de l'emplacement
Examen de la nature des sols...

Evaluation

Le stagiaire doit savoir placer l'échafaudage mobile
Le stagiaire doit tenir compte de la nature du sol pour la mise en œuvre de l'échafaudage mobile...

TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

- ✓ Q.C.M: 10 questions sans questions éliminatoires (Note mini : 6/10),
- ✓ Evaluation pratique tout le long de la formation,
- ✓ Correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.

Attestation de formation délivrée en fin de formation

L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.